

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, à vingt heures trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie  
dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sur  
convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

**Présents :** M. Mmes. Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Elodie Boyer, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Gaëlle Duchêne, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Sébastien Lafargue, Eliane Laval, Marin-Bonnemort Céline, Valérie Peleran,, Joëlle, Sanson, Mathieu Vinel,  
**Excusés avec procuration :** Gilbert Brocard a donné procuration à Dominique Marin, Michel Lacoste a donné procuration à Lysiane Clary  
**Excusés :** Claire Perrotte, Pascal Ressigeac  
**Absent :** Bernard Rességuier  
**Soit : Pour toutes les délibérations : 19 votants.**  
**Secrétaire de séance :** Madame Lysiane Clary

Validation à l'unanimité du procès-verbal du 23 mars 2023

**1 - Délibérations :**

**1-1-Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes 2023 :**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**1-2 – Vote des subventions 2023 :**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**1-3 – Approbation du rapport n°2 de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2023 :**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**1-4 – Vote du budget primitif commune 2023 :**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**1-5 – Vote du budget primitif lotissement 2023 :**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**1-6 – Vote du budget primitif logements 2023 :**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**1-7– Admission en non-valeur sur le budget logements :**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**1-8 – Validation du nouveau plan de financement de la DETR pour la maison des jeunes. :**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**1-9– Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 35 heures ainsi que de 2 postes d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe :**

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 02

*Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie, sur le site internet de la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage*

Le Maire :

Dominique Marin

